



COURRIER  
arrivé le

09 SEP. 2024

COMMUNAUTÉ de COMMUNES  
DE L'ERNEE

**Le Président**

Communauté de Communes de l'Ernée  
Monsieur Gilles LIGOT, Président  
69 rue de la Querminais  
53500 ERNEE

Laval, le 4 septembre 2024

Nos Réf. : EH/JC-14/2024

**OBJET : PLUi – Modification n°1**

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de l'Ernée et nous vous en remercions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur ce document.

Nous notons avec plaisir que ce projet contribuera à renforcer qualitativement les zones d'activités de votre territoire.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne reste à votre disposition pour vous apporter toutes informations économiques et statistiques utiles à la réalisation de vos opérations d'aménagement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

**Le Président,**

**Eric HUNAUT**



**Le Président**

Communauté de Communes de l'Ernée  
Monsieur Gilles LIGOT, Président  
69 rue de la Querminais  
53500 ERNEE

Laval, le 4 septembre 2024

Nos Réf. : EH/JC-10/2024

**OBJET : PLUi – Révision allégée n°1**

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de l'Ernée et nous vous en remercions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur ce document.

Nous notons avec plaisir que ce projet contribuera activement au développement du potentiel touristique et artisanal de votre territoire.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne reste à votre disposition pour vous apporter toutes informations économiques et statistiques utiles à la réalisation de vos opérations d'aménagement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

**Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric HUNAUT', written over a horizontal line.

**Eric HUNAUT**



**Le Président**

Communauté de Communes de l'Ernée  
Monsieur Gilles LIGOT, Président  
69 rue de la Querminais  
53500 ERNEE

Laval, le 4 septembre 2024

Nos Réf. : EH/JC-11/2024

**OBJET : PLUi – Révision allégée n°2**

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de l'Ernée et nous vous en remercions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bien-fondé du projet de révision n°2.

Nous notons avec plaisir que ce projet contribuera activement au développement du potentiel touristique de votre territoire.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne reste à votre disposition pour vous apporter toutes informations économiques et statistiques utiles à la réalisation de vos opérations d'aménagement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

**Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric HUNAUT', written over a horizontal line.

**Eric HUNAUT**

### Remarques CCI sur la forme

#### 1) F165 – Création du STECAL Eco "Ate" (Ernée / La Bourdinais)

Le site du STECAL est le lieu-dit "La Baudouinain" et non "La Bourdinain" comme indiqué au dossier (pages 5 et suivantes).

La surface du STECAL est imprécise : 630 m<sup>2</sup> (page 53) ou 560 m<sup>2</sup> (page 56)

#### 2) F175 – Création du STECAL Eco "A1" (St-Hilaire du Maine / La Retuisière)

Le dossier présente une construction sur la parcelle OE 959, le cadastre aussi. La photo aérienne (Google Maps) démontre l'absence de ladite construction. Pour autant, cela ne semble pas interférer sur le projet présenté.

#### 3) Evolution des surfaces des zones du PLUi

Un ajustement des surfaces des zones A et Ate est à opérer selon les corrections apportées au point 2).

#### 4) Les évolutions négatives des secteurs Nf et Np ne sont ni facilement identifiables ni évaluables. En fait, elles sont rattachables au STECAL Château de La Cour mais ne sont pas évoquées dans le descriptif du projet.



**Le Président**

Communauté de Communes de l'Ernée  
Monsieur Gilles LIGOT, Président  
69 rue de la Querminais  
53500 ERNEE

Laval, le 4 septembre 2024

Nos Réf. : EH/JC-12/2024

**OBJET : PLUi – Révision allégée n°3**

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de l'Ernée et nous vous en remercions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bien-fondé du projet de révision n°3.

Nous notons avec plaisir que ce projet contribuera activement au développement de votre territoire.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne reste à votre disposition pour vous apporter toutes informations économiques et statistiques utiles à la réalisation de vos opérations d'aménagement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

**Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric HUNAUT', written over a light blue circular stamp.

**Eric HUNAUT**



### Remarques CCI sur la forme

#### 1) F171 – Zone N vers Ue (Montenay / La Rochette)

La consommation NAF (page 26) pour 4 500 m<sup>2</sup> environ porte sur une extension de la zone Ue et non sur une zone UI. Il s'agit d'une erreur matérielle constatée au niveau de la légende du visuel.

#### 2) F111 – Zone A vers UI (Andouillé / Proximité Collège)

Les surfaces énoncées dans la description du projet (page 47) et dans l'évolution du règlement graphique ne sont pas cohérentes. A priori, une surface UI actuelle (1,42 ha) et une extension /projet (1.97 ha) font une zone UI totale de 3,39 ha en non 2,66 ha (page 47 ou 3,72 ha (page 50)).

#### 3) Evolution des surfaces des zones du PLUi

Un ajustement des surfaces des zones A et UI est à opérer selon les corrections apportées au point 2).

Les évolutions à la baisse des zones A et N semblent très conséquentes, voire énormes.



**Le Président**

Communauté de Communes de l'Ernée  
Monsieur Gilles LIGOT, Président  
69 rue de la Querminais  
53500 ERNEE

Laval, le 4 septembre 2024

Nos Réf. : EH/JC-13/2024

**OBJET : PLUi – Révision allégée n°4**

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le projet de révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de l'Ernée et nous vous en remercions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur ce document.

Nous notons avec plaisir que ce projet contribuera à renforcer qualitativement les zones d'activités de votre territoire.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne reste à votre disposition pour vous apporter toutes informations économiques et statistiques utiles à la réalisation de vos opérations d'aménagement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

**Le Président,**

**Eric HUNAUT**